

8 novembre 2024



CRE MONTÉRÉGIE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE

Consultation PPMADR – Couronne Sud et Agglomération de Longueuil

Table des matières



1. Présentation du CRE Montérégie
2. Mise en contexte
3. Les orientations du PPMADR
4. Les moyens de mise en œuvre
5. Conclusion



1. CRE Montérégie



MISSION

Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le CRE Montérégie rassemble et guide les acteurs territoriaux.



VISION

Le CRE Montérégie est un acteur de changement qui propulse le courage d'agir dans le désir d'obtenir des gains environnementaux.



percolab

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME | PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION



CRE MONTRÉGIE



ÉCONOMIE
CIRCULAIRE ET
GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES



CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET
MOBILITÉ DURABLE

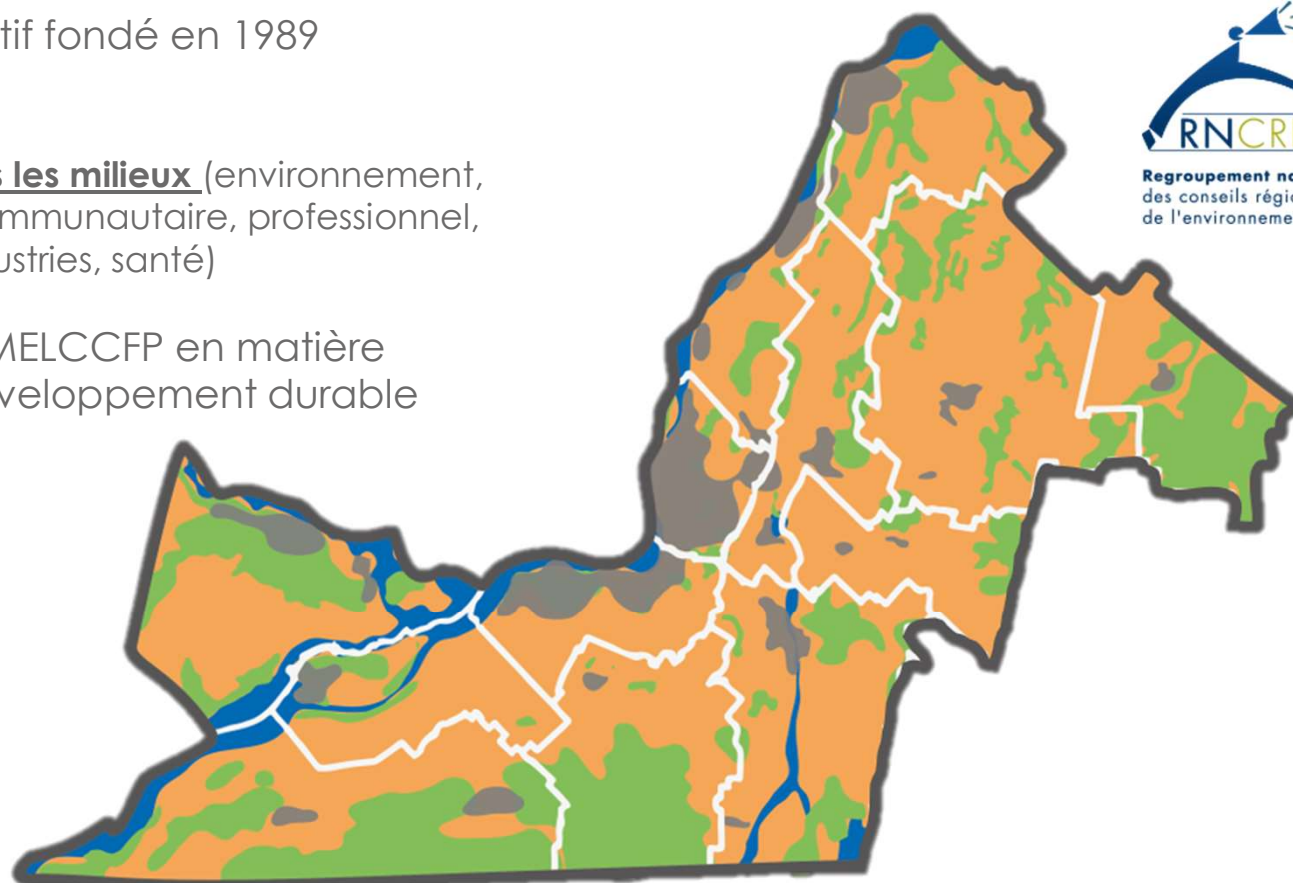


MILIEUX NATURELS
ET BIODIVERSITÉ

Le CRE Montérégie c'est QUOI?



- Organisme à but non lucratif fondé en 1989
- Table de concertation
 - 20 administrateurs de **tous les milieux** (environnement, agriculture, municipal, communautaire, professionnel, éducation, affaires et industries, santé)
- Interlocuteur privilégié du MELCCFP en matière d'environnement et de développement durable
- Le territoire: Montérégie
 - 11 112 km²
 - 13 MRC
 - 148 municipalités
- Rôles du CRE Montérégie
 - Identification des enjeux environnementaux
 - Veille stratégique
 - Proposer et soutenir des solutions





2. Mise en contexte



Mise en contexte



Des défis interreliés (crise de l'habitation, pénurie de main-d'œuvre, changements climatiques, l'accessibilité des ressources en eau, perte de biodiversité, vieillissement de la population, finances municipales, etc.)

Selon nous, le rôle du PPMADR est d'orienter l'aménagement et le développement de façon à offrir des réponses cohérentes à l'ensemble de ces défis en faisant l'usage le plus judicieux des ressources limitées à la disposition de nos collectivités.

Le PPMADR a déjà inclut plusieurs critères d'analyse du territoire pour répondre à ces crises.



Mise en contexte



Selon nous, deux critères brillent de leur absence:

- La disponibilité de l'eau potable et la capacité d'augmenter les eaux usées. Plusieurs territoires dans la Couronne sud sont limités dans leur développement et densification dû à la capacité limitée des infrastructures de traitement des eaux.
- La province est en crise énergétique. Notre production d'hydroélectricité ne suffit plus à la demande des pointes. L'efficacité énergétique, la production d'énergie et la création de boucle d'énergie devraient être des facteurs qui guident l'aménagement du territoire.





3. Les orientations du PPMADR



Orientation 1

Un Grand Montréal avec des milieux de vie complets et durables



Repenser les seuils de densité afin d'encourager la diversité des typologies de logements pour continuer la densification moyenne.

- Établir un plancher de zonage multifamilial.
- Permettre, sur l'ensemble du territoire de la CMM, la construction de bâtiments multifamiliaux jusqu'à 3 étages.



Orientation 1

Un Grand Montréal avec des milieux de vie complets et durables



Zéro artificialisation nette (ZAN)

- Cette approche doit devenir un objectif.

Pôles d'emplois

Dans le critère 1.2.3. il est beaucoup question des pôles d'emploi.

- Différencier les pôles d'emploi en fonction de leur compatibilité avec les milieux de vie et leur rayonnement.
- Utiliser la politique ABC pour trouver « la bonne industrie, au bon endroit »
- Avec ces distinctions et les différents pôles d'emploi, encourager des seuils de densité.



Orientation 2

Des réseaux de mobilité pratiques et conviviaux



Nous félicitons respectant rigoureusement la hiérarchie des interventions de mobilité durable RÉDUIRE - TRANSFÉRER - AMÉLIORER.

- Ajouter des cibles de mobilité en nombres de déplacements ou en véhicules-kilomètres ainsi qu'en nombre de véhicules immatriculés sur son territoire.
- Inviter les municipalités à développer l'autopartage et le covoiturage, notamment en créant des pôles de mobilité et des espaces de stationnement pour ces modes de transport partagés.



Orientation 2

Des réseaux de mobilité pratiques et conviviaux



Critère 2.2.2 : Accélération de la mise en œuvre du Réseau vélo métropolitain – La CMM invite les MRC à demander aux municipalités de prévoir des mesures visant à contribuer à l'aménagement de stationnements vélos sécurisés.

- inviter les municipalités à mettre en place un minimum de stationnements vélo sécurisés à l'abri du vol et des intempéries, surtout dans les PIAT.
- Ajouter le volet vision zéro et l'approche du système sûr pour les déplacements à vélo. Ajouter ces critères du réseau piétonnier dans la demande du critère 2.2.2.



Orientation 3

UN GRAND MONTRÉAL AVEC UN ENVIRONNEMENT NATUREL, CULTUREL, PAYSAGER ET PATRIMONIAL PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR



Nous félicitons donc la CMM d'avoir intégré la **cible de conserver 30%** des milieux naturels sur le territoire de la CMM dans son PMAD.

- Actuellement, seulement 22,1% du territoire a été identifié pour contribuer à cette cible.
- Il reste donc 7,9%

L'importance des milieux ouverts pour y arriver.

- Les friches et milieux ouverts sont des habitats essentiels pour de nombreuses espèces à situation précaire sur le territoire de la CMM.
 - Réviser « *la CMM demande aux MRC et agglomération de prévoir à leur SAD des mesures de mise en œuvre visant à réduire de 10% à l'échelle métropolitaine la superficie globale des terres en friches inutilisées à des fins agricoles d'ici 2046* ».



Orientation 3

UN GRAND MONTRÉAL AVEC UN ENVIRONNEMENT NATUREL, CULTUREL, PAYSAGER ET PATRIMONIAL PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR



Le **zéro perte nette de milieux naturels** sur le territoire de la CMM doit être au fondement de la stratégie de développement de la CMM et inscrit comme un objectif clair à se donner d'ici 2050.

- La couverture de chacune des catégories de milieux naturels (boisés, milieux humides et aquatiques et milieux ouverts) se situe sous les seuils de viabilités identifiés par la science, c'est pourquoi aucune catégorie ne peut se permettre de diminuer.



Orientation 3

UN GRAND MONTRÉAL AVEC UN ENVIRONNEMENT NATUREL, CULTUREL, PAYSAGER ET PATRIMONIAL PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR



Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a **la cible de restauration de 30% des écosystèmes dégradés**.

- Inviter la CMM à mettre des cibles de restauration de milieux dégradés.
 - Intégrer les données de compensation et restauration des PRMHH des MRC
 - Miser sur les noyaux de conservation et le corridors écologiques
- Demander plutôt qu'inviter les MRC et agglomérations à identifier à leur SAD les secteurs supplémentaires (hors secteurs de la Carte 29 - critère 3.1.6) présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel (article 3.1.7).





4. Les moyens de mise en oeuvre



Les moyens

Rêver de transports collectifs

Le développement des modes collectifs est plus ardu en raison de la forte dépendance au financement des usagers et au financement et des compétences des paliers supérieurs.

- Poursuivre les négociations et la pression.
- Assurer un leadership métropolitain en matière de financement des transports collectifs, en misant sur **les leviers municipaux et métropolitains existants**, soit l'impôt foncier, la taxe sur l'immatriculation et la taxe sur le stationnement non-résidentiel notamment.
- Les leviers municipaux doivent avoir des retombés dans le développement de service en transport collectif dans tout le territoire.



Les moyens

Fonds milieux naturels

À l'image du programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole, la CMM doit mettre en place un programme ou un fonds de compensation aux municipalités qui contribuent à la protection des milieux naturels.



Les moyens

Commission protection territoire et patrimoine naturel



Le territoire de la CMM étant limité et les besoins autant en densification qu'en protection des milieux naturels nombreux des arbitrages seront nécessaires pour l'atteinte de l'ensemble des orientations du PPMADR.

La CMM doit se doter de mécanismes clairs et d'outils afin d'accompagner les municipalités et les MRC dans ces décisions.

La CMM doit mettre en place une commission de protection du territoire et du patrimoine naturel qui permettra d'effectuer les arbitrages nécessaires de façon indépendante.



Les moyens

Concertation

La concertation de l'ensemble des parties prenantes est un élément clé pour assurer une mise en œuvre du PPMADR cohérente et à la hauteur de l'ensemble des crises que nous vivons.

La CMM doit créer des lieux de concertation et de co-constructions pour assurer un passage à l'action adaptés aux réalités locales.





5. Conclusion



Conclusion



Le CRE Montérégie appui le PPMADR en portant une attention particulière:

- La réflexion aux pôles d'emploi
- La densification moyenne
- L'aménagement du territoire en lien avec les infrastructures de transport existant
- La zéro perte nette de milieux naturels

Invite la CMM a

- Créer une table de l'énergie
- Démontrer un leadership dans le financement des transports
- Mettre en place un Fonds des milieux naturels
- Créer une Commission protection territoire et patrimoine naturel
- Travailler sur les mécanismes de concertation et de co-construction de solutions



28 novembre 2024 | Consultation PPMADR – Couronne Sud et Agglomération de Longueuil



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

DES QUESTIONS ?